



ZONE DE DISTRIBUTION : BURE LES TEMPLIERS, R. ROMPREY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

Eau de mauvaise qualité bactériologique ayant fait l'objet d'interdictions de consommation à l'ensemble de la population du 28/08/2025 au 15/09/2025, du 25/09/2025 au 03/10/2025 et du 08/11/2025 au 20/11/2025.

Les dépassements de la limite de qualité en nitrates ont conduit à une restriction des usages de l'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons depuis le 18/10/2022. Contentieux européen en cours pour non conformités récurrentes historiques pour les nitrates avec risque de pénalités financières très lourdes en absence de mesures curatives et préventives mises en œuvres.

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : S. DE BROUSSE BRENOT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 26 personnes sur 1 commune (BURE-LES-TEMPLIERS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE BURE LES TEMPLIERS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE BURE LES TEMPLIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **69 %**
Valeur maxi : **42 n/100 ml**

NITRATES

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **47,5 mg/L**
Valeur maxi : **51,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **263**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

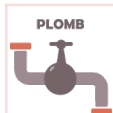
DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **23,6 °f**
Valeur maxi : **23,9 °f**

Quelques conseils



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 30/06/2026

UDI 021000778

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.